

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL N° 049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2012

Date de la convocation : 17 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Grand stade - Convention pour l'aménagement de l'échangeur 7.

(Aménagement et déplacements)

Rapporteur : M. da PASSANO Jean-Luc

PRÉSIDENT : M. Michel MERCIER

PRÉSENTS : M. François BARADUC - M. Georges BARRIOL - M. Charles BRÉCHARD - Mme Marie-Christine BURRICAND - M. Bernard CATELON - M. Maurice CELLIER - M. Pascal CHARMOT - M. Bernard CHAVEROT - Mme Danielle CHUZEVILLE - M. Christian COULON - M. Jean-Michel DACLIN - M. Jean-Jacques DAVID - M. Jean-Paul DELORME - M. Paul DELORME - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Christian FALCONNET - M. Marc FEUILLET - M. Bernard FIALAIRE - M. Jean-Pierre FLACONNÈCHE - Mme Évelyne FONTAINE - M. Michel FORISSIER - M. Renaud GAUQUELIN - Mme Hélène GEOFFROY - Mme Annie GUILLEMOT - M. Christophe GUILLOTEAU - M. Alain JEANNOT - M. Paul LAFFLY - M. Jacques LARROCHETTE - M. Albéric de LAVERNÉE - Mme Claire LE FRANC - M. Denis LONGIN - M. Daniel MARTIN - M. Frédéric MIGUET - Mme Dominique NACHURY - M. Jean-Luc da PASSANO - M. Martial PASSI - M. Louis PELAEZ - M. Thierry PHILIP - M. Jean-Jacques PIGNARD - M. Daniel POMERET - M. Éric PONCET - Mme Raymonde PONCET - M. Thomas RUDIGOZ - Mme Sandrine RUNEL - M. Jérôme STURLA - M. Michel THIEN - M. Jean-Louis UBAUD - Mme Béatrice VESSILLER - M. Max VINCENT.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : M. Raymond DURAND (pouvoir à M. Michel MERCIER) - Mme Najat VALLAUD-BELKACEM (pouvoir à Mme Claire LE FRANC) - Mme Jacqueline VOTTERO (pouvoir à M. Bernard CHAVEROT).

EXCUSÉ : M. Gilles BUNA.

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1^{re} et 3^e parties ;

Vu le rapport de son président proposant une convention à passer avec l'État, la Communauté urbaine de Lyon et la Société foncière du Montout pour le compte de l'Olympique Lyonnais pour l'aménagement du complément de l'échangeur 7 de la RN 346 (rocade est) avec la rocade RD 302 (contournement sud de Meyzieu) ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission spécialisée aménagement du territoire, économie et transports réunie le 20 mars 2012 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1° - d'approuver, telle qu'elle lui est soumise, la convention à passer entre l'État, le Département, la Communauté urbaine de Lyon et la Société foncière du Montout pour le compte de l'Olympique Lyonnais pour l'aménagement du complément de l'échangeur 7 de la RN 346 (rocade est) avec la RD 302 (contournement sud de Meyzieu) et d'autoriser le président ou son délégataire à la signer ;

2° - de prélever le montant de l'engagement correspondant à l'opération soit 3,92 M€, sur l'AP 965 millésime 2012, imputation 23-621-23.151 du budget départemental.

Pour extrait conforme :

Le Président du Conseil général

Signé : Michel MERCIER